



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	

### Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2023 - Bilan**

A travers le transfert des compétences sociales réalisées courant 2020, l'action sociale est devenue une composante importante de la politique portée par Dijon métropole et trouve naturellement sa place dans le nouveau projet métropolitain.

Dès la première année de portage des compétences transférées, Dijon métropole a entendu accroître sa capacité de réponse en contractualisant avec l'Etat dans le cadre d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'année 2023 a constitué le troisième exercice de contractualisation. Cette contractualisation traduit un engagement réciproque des deux partenaires à mettre en œuvre ou renforcer des actions définies selon les besoins du territoire. D'un point de vue financier, l'Etat a soutenu Dijon métropole à hauteur de 347 000€ et la collectivité s'était engagée à consacrer des financements au moins équivalents à ceux qui lui sont accordés par l'Etat. Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, Dijon métropole a engagé 879 505€ de dépenses en 2023.

Cette contractualisation a permis le développement ou le renforcement des actions suivantes :

- Financement de professionnels dédiés à l'accompagnement aux démarches administratives des personnes suivies dans les points d'accès aux droits de Dijon métropole

Ces professionnels assurent des permanences dans les points d'accès aux droits, les mairies de quartier, les maisons d'éducation populaire ou à domicile. En complémentarité avec les travailleurs sociaux, leur mission est d'accueillir le public primo demandeur afin de l'informer de ses droits, l'orienter vers le service compétent et l'accompagner dans ses démarches administratives et d'accès aux droits. En 2023, 5072 entretiens ont été réalisés dont 2 644 par des agents d'accueil administratifs sur la métropole dijonnaise.

- Financement de la plateforme VIA Numérique

La plateforme VIA Numérique permet d'évaluer et d'orienter les publics ne maîtrisant pas suffisamment l'outil numérique pour engager des démarches en ligne. Elle permet d'établir un diagnostic des besoins et préconiser une suite de parcours. 48 personnes ont été orientées en 2023 dont 31 femmes.

- Financement de la prévention spécialisée

La prévention spécialisée vise à favoriser l'insertion de jeunes en risque de marginalisation. Elle a pour mission de prévenir et réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes. L'association Médiation Prévention Dijon Métropole a été retenue pour déployer le dispositif de prévention spécialisée sur le territoire confié depuis le transfert de compétences à Dijon métropole. L'inscription de ce dispositif à cette convention a permis de renforcer l'intervention de l'équipe.

En 2023, 458 jeunes étaient accompagnés par le service de prévention spécialisée.

- Financement d'actions d'accompagnement des personnes dans le logement

L'Accompagnement Social Lié au Logement est mis en œuvre lorsque les difficultés rencontrées par un ménage hypothèquent ses chances d'insertion pour accéder ou se maintenir dans un logement. L'accompagnement est mis en place lorsqu'il apparaît que parmi les difficultés du ménage, celles liées au logement sont prépondérantes ou que leur résolution est un préalable à toute autre action. Cette mission a été confiée à la SDAT, dans le cadre d'un marché public.

Deux types d'accompagnement sont proposés :

- les mesures Accès interviennent après l'attribution du logement pour permettre l'installation du ménage.
- les mesures Maintien consistent à accompagner le ménage au maintien dans le logement actuel ou de travailler en lien avec les bailleurs à une mutation.

Sont accueillis au sein du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement toute personne ou ménage connaissant des difficultés d'insertion par le logement. En 2023, 104 accompagnements ont été proposés (73 mesures Maintien et 31 mesures Accès).

La SDAT met aussi en œuvre un service d'intervention spécialisée dans la prise en charge de situations sociales complexes. Il permet un accompagnement spécifique auprès de publics en difficulté dans le rapport entretenu avec leur logement. Un 6ème poste de travailleur social est financé dans le cadre de cette convention et permet ainsi de diminuer la liste d'attente des bénéficiaires.

269 personnes ont été suivies sur l'année 2023. 53 entrées ont été enregistrées en 2023 dans le dispositif, 52 sorties et 220 personnes étaient présentes au 31 décembre.

- Renforcement des ateliers socio-linguistiques (ASL) à travers la création d'une action dédiée au public alpha

Elle vise à favoriser l'accès à l'autonomie des participants, particulièrement dans leur rôle de parent, par une meilleure maîtrise de la langue française et des codes de l'environnement éducatif. 20 stagiaires ont été accueillis en 2023 au sein du CESAM. 14 stagiaires ont quant à eux été intégrés à des ASL ALPHA pour motif qu'ils n'étaient pas disponibles ou mobiles pour intégrer le groupe dédié au public alpha.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le bilan 2023 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	